



Communiqué de presse

## Santé

### MMA met au service de ses assurés santé un outil d'analyse de symptômes proposé par Santéclair <sup>(1)</sup>

#### Urgent ? Pas urgent ? Urgences ?

Détecter, grâce à l'I.A, la nécessité – ou pas – de voir rapidement un médecin tout en calmant ses angoisses

Le Mans, 7 février 2022 : Afin d'aider ses assurés à évaluer, qualifier leurs symptômes, l'assureur MMA – via son partenaire Santéclair – propose désormais l'accès à un service innovant basé sur l'Intelligence Artificielle : un outil d'évaluation des symptômes et d'orientation de type « Symptom Checker ».

Accessible sans frais et en toute confidentialité depuis l'espace personnel de l'assuré santé MMA, ce service n'a pas vocation à remplacer un médecin, mais à éclairer le patient sur le degré et la nature de réponse à apporter à ses symptômes ou ceux de son entourage. La solution choisie par Santéclair pour l'assureur MMA est celle développée et commercialisée par ADA Health, n°1 mondial sur le marché, qui comptabilise déjà plus de 10 millions d'utilisateurs dans le monde.

« En cette période de départs en vacances, dans un contexte sanitaire instable, parfois dans des territoires manquant de praticiens, avoir à portée de main un outil de type "Symptom Checker" peut s'avérer utile. Face à un ou plusieurs symptômes, nous ne savons pas toujours s'il est nécessaire de prendre rendez-vous chez le médecin, opter pour une téléconsultation, aller aux urgences ou simplement prendre notre mal en patience », explique Nadia Desmaris, Responsable du département Innovation et services Santé et prévoyance chez MMA (groupe Covéa).

« Notre premier réflexe est souvent de consulter internet qui peut nous noyer d'informations pas toujours très fiables. Avec ce nouveau service d'évaluation de symptômes basé sur un algorithme scientifiquement validé, nous guidons nos assurés en les orientant vers le parcours de soin et les services les plus appropriés », précise Nadia Desmaris.

## Comment fonctionne le service d'aide à la décision ?

En répondant à une vingtaine de questions liées à ses symptômes et antécédents, l'assuré MMA obtient rapidement une évaluation de ses symptômes, des causes probables avec une indication de la prise en charge la plus adaptée.

Selon le niveau d'urgence identifié :

- Les symptômes ne nécessitent pas de soins ou de soignants
- Prise de rendez-vous avec le médecin traitant dès disponibilité de celui-ci
- Prise de contact rapide avec le médecin traitant
- Nécessité d'un examen physique : prise de rendez-vous avec un autre médecin
- Nécessité de rester à domicile et de faire venir un soignant
- Urgence : les symptômes nécessitent d'être pris en charge très rapidement

L'assuré est ensuite orienté vers les services Santéclair utiles : téléconsultation<sup>(2)</sup> ou prise de rdv en ligne avec un médecin, géolocalisation de praticiens, guide d'automédication...

Ce service présente de multiples avantages :

- amélioration de la pertinence de l'orientation,
- diminution du retard dans la prise en charge des soins,
- réassurance du bénéficiaire.

L'Intelligence artificielle (IA) de l'outil « Symptom Checker » est amenée à devenir de plus en plus performante grâce à la collecte et à l'analyse de données (si l'utilisateur l'autorise), dans sa capacité à aider les patients et les médecins à surveiller les situations de santé.

## À propos de MMA<sup>(3)</sup>

Marque du groupe Covéa et assureur multi-spécialiste, MMA s'adresse à la fois aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers. Fer de lance du Groupe sur le marché des Pros, des Entreprises et de l'Affinitaire, MMA est le 2<sup>ème</sup> acteur sur ce marché. MMA assure plus de 3,1 millions de sociétaires et clients.

<https://www.mma.fr/>

(1) Le service présenté est proposé par Santéclair, partenaire de MMA et réalisé par Ada Health. L'accès à ce service est réservé aux assurés MMA titulaires d'un contrat santé en vigueur (attention, en fonction de la nature du contrat santé MMA, les services Santéclair peuvent différer). Service susceptible d'évoluer dans le temps. Pour accéder à ce service, contacter votre conseiller santé ou rendez-vous sur votre Espace Client sur [mma.fr](https://www.mma.fr) (rubrique « Services Santéclair »), ou sur le site du gestionnaire de votre contrat (rubrique « Services Santéclair »).

(2) Ce service n'est pas un service d'urgence, en cas d'urgence contactez le 15 (depuis la France) ou le 112 (numéro d'urgence européen). Le renouvellement d'ordonnances et la délivrance de certificats médicaux sportifs, d'un arrêt de travail ou d'un certificat d'enfant malade sont soumis à conditions. Ce service ne permet pas le renouvellement d'ordonnances complexes.

(3) MMA IARD, société anonyme au capital de 537 052 368 euros entièrement versé – Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Le Mans 440 048 882 - Siège social : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex 9.

## Contacts presse

### ADVOCACIZ

Shanez Richert	+33(6) 10 50 44 44 – <a href="mailto:shanez.richert@advocaciz.com">shanez.richert@advocaciz.com</a>
Ambre Fourneau	+33(6) 44 39 89 25 – <a href="mailto:ambre.fourneau@advocaciz.com">ambre.fourneau@advocaciz.com</a>
Alexandra Richert	+33 (6) 08 77 86 22 – <a href="mailto:alexandra.richert@advocaciz.com">alexandra.richert@advocaciz.com</a>